
DIRECTION GENERALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
DOUANES ET DROITS INDIRECTS
DE POINTE-NOIRE

Compte rendu de la journée des partenaires du vendredi 16 novembre 2012

La journée des partenaires du vendredi 16 novembre 2012 s'est tenue dans la salle de conférences de la Direction Départementale des Douanes et Droits Indirects de Pointe-Noire, sous la présidence de Madame la Directrice Départementale.

Plusieurs points ont été abordés au cours de la réunion, à savoir :

- **Les dysfonctionnements informatiques observés lors de la liquidation des annuités**

Monsieur Guy Bernard PAKA de la société Transit Express (TEX) a fait part de sa préoccupation liée aux dysfonctionnements informatiques observés pendant la liquidation des annuités. Il a souhaité que cette erreur soit corrigée afin de ne pas pénaliser les usagers.

Madame la Directrice a demandé une fois de plus aux partenaires qui sont confrontés à des difficultés techniques de les faire connaître par écrit afin de permettre à l'administration, notamment au Service de la Réglementation et du Contentieux d'y apporter des solutions techniques.

- **La contre-écriture sur une position tarifaire ayant pour incidence d'abaisser les droits et taxes de douane**

Monsieur Alain BAKALA de TRANSLO s'est plaint du refus par un inspecteur de visite du Bureau Principal Port, de procéder à la contre-écriture sur une position tarifaire qui aurait eu pour conséquence d'abaisser les droits et taxes de douane. Il a indiqué que cette attitude d'inflexibilité a occasionné un trop perçu au détriment de son client.

Monsieur BAKALA sollicite donc l'intervention de la hiérarchie pour la résolution de ce problème, la contre-écriture ayant été demandée avant le dépôt de la déclaration en douane.

Madame la Directrice a informé les partenaires que l'attitude de l'inspecteur est compatible avec la mesure de sauvegarde insérée dans le système par les autorités douanières pour éviter l'évasion fiscale. Elle a précisé que « les contre-écritures au rabais » ne sont pas autorisées.

Madame la Directrice a indiqué que pour éviter les frais de magasinage et les surestaries, l'intéressé doit s'acquitter des droits et taxes liquidés et solliciter, par le mécanisme réglementaire, le remboursement du trop perçu.

- **La contrefaçon**

Monsieur Alain BAKALA de TRANSLO a fait part des préoccupations des citoyens congolais qui s'interrogent sur la capacité des agents de la surveillance de détecter les produits contrefaits qui présentent des risques pour la santé et la vie des populations.

Cette préoccupation a suscité des réactions de la part de quelques participants :

Madame Nicole PIETROBELLI de TMC a émis le souhait de voir les autorités compétentes prendre conscience du phénomène afin de former les agents des douanes et mettre en place des mécanismes efficaces de contrôle, notamment en ce qui concerne les jouets destinés aux enfants.

Le Colonel Gilbert MADOUKA, Divisionnaire de la Surveillance du Département des douanes de Pointe-Noire a rappelé aux participants que la lutte contre la contrefaçon exige avant tout que la société détentrice d'un brevet de fabrication de produits puisse défendre sa marque en communiquant à la douane ou à l'OMD les caractéristiques de son produit. Ce qui permettra à la douane de faire des comparaisons avec les produits contrefaits.

Le Colonel Eulalie GOMA BOUE-BOUE a rappelé à son tour que l'une des missions de la société COTECNA est de contrôler la qualité des produits.

Monsieur Jacques Bénigne NKAKOU a informé les participants de la mise en place par la Chambre de Commerce et d'Industrie d'une structure chargée contrôler la qualité des produits et a suggéré à la douane de mettre à profit celle-ci.

Madame la Directrice a fait observer que le problème de la contrefaçon est une préoccupation internationale et nationale. La douane est en attente de la mise en place par les autorités d'une politique efficace de contrôle qui inclurait à la fois le volet formation et le volet installation de laboratoires, avec le concours de la société COTECNA et d'autres institutions en charge de la lutte contre la contrefaçon.

Commencée à 8H00, la réunion a pris fin à 9H45.

**La Directrice Départementale des Douanes
et Droits Indirects,**

Madame LOEMBA Florence